

Règlement d'attribution des bourses de participation
à une manifestation scientifique organisée
par le groupe « Enquêtes, Modèles et Applications » de la SFdS

1. Objectifs

Ces bourses sont destinées à permettre à des statisticiens ou chercheurs de participer à l'une des manifestations scientifiques organisées par le groupe « Enquêtes, Modèles et Applications » (dénommé dans la suite Groupe Enquêtes) de la SFdS, pour laquelle ils présentent une communication ou un poster. Les statisticiens ou chercheurs doivent être âgés de 35 ans au plus, et résider dans un pays de l'Union Européenne, hors France.

2. Règles et importance de l'attribution

L'attribution de bourses concerne un nombre de statisticiens ou de chercheurs défini en fonction de l'importance de la manifestation. Ces bourses sont destinées à prendre en charge les frais de déplacement et d'hébergement, et comprennent un per diem de 15.25 euros par repas.

En ce qui concerne les frais de déplacement, un montant maximum est défini sur base d'un budget introduit par le postulant au moment de sa demande, et justifié ultérieurement par les factures originales correspondant aux dépenses encourues. Les titres de transport sont achetés directement par le groupe Enquêtes. Dans le cas du colloque francophone sur les Sondages, les titres de transport sont achetés par le comité d'organisation du colloque. Le groupe Enquêtes rembourse ultérieurement les frais encourus, sur la base des factures.

En ce qui concerne les frais d'hébergement, la réservation de l'hébergement est faite directement par le groupe Enquêtes. Dans le cas du colloque francophone sur les Sondages, l'hébergement est réservé par le comité d'organisation. Le groupe Enquêtes rembourse ultérieurement les frais encourus, sur la base des factures.

En ce qui concerne les per diem, le paiement est effectué le plus rapidement possible par le Groupe Enquêtes en fonction de l'envoi des justificatifs originaux au trésorier du groupe. Dans le cas du colloque francophone sur les Sondages, les per diem sont versés par le comité d'organisation. Le groupe Enquêtes rembourse ultérieurement les frais encourus.

En ce qui concerne les frais d'inscription éventuels, les boursiers en sont exemptés. Dans le cas du colloque francophone sur les Sondages, les frais d'inscription des boursiers (au tarif réduit) sont remboursés au comité d'organisation par le Groupe Enquêtes.

3. Procédures d'attribution

Les candidatures à l'une de ces bourses doivent être introduites auprès du président(e) du groupe Enquêtes au moins trois mois avant la date de la manifestation, en fonction du délai nécessaire pour obtenir un visa éventuel. Dans le cas du colloque francophone sur les Sondages, les candidatures sont introduites auprès du Comité d'Organisation du colloque avant la date limite de soumission des communications. Les dossiers sont ensuite évalués par le Comité Scientifique, et ce dernier fait remonter auprès du président(e) du groupe Enquêtes un classement des candidatures dans un délai d'un mois.

Chaque demande doit être accompagnée d'un Curriculum Vitae du candidat, du texte de la proposition de communication ou de poster rédigé en français, d'une lettre de motivation et d'une estimation budgétaire des frais de transport encourus fondée sur des documents attestant le niveau de ces frais. Une lettre d'invitation pour aider à la demande de visa peut être rédigée sur demande par le président(e) du groupe Enquêtes. Dans le cas du colloque francophone sur les Sondages, l'aide à la demande de visa est apportée par le Comité d'Organisation du colloque.

Les bénéficiaires d'une bourse s'engagent à mentionner le fait qu'ils ont reçu ce soutien lors de la présentation de leur communication ainsi que dans les publications éventuelles qui en résulteraient.

Pour toute demande d'information : chauvet@ensai.fr